

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le deux novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal, salle de l'Ermitage,

Date de la convocation : 24 octobre 2017

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Camille GEFFROY, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ,

Absente : Marion SICOT,

Absents excusés : Loïc GUILLOU, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ, Rémy TOULLIC, Chantal LE GRATIET,

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Secrétaire de séance : Camille GEFFROY

Était également présente : Sylvie BRIAND – Secrétaire Générale.

Arrivée de M. Rémy TOULLIC à 19h00.

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Camille GEFFROY, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ,

Absente : Marion SICOT,

Absents excusés : Loïc GUILLOU, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ, Chantal LE GRATIET,

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 13

Arrivée de Mme Chantal LE GRATIET à 19h25

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Camille GEFFROY, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ, Rémy TOULLIC ;

Absente : Marion SICOT,

Absents excusés : Loïc GUILLOU, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ.

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 14 Votants : 14

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

-Avenant à la convention : Organisation de l'agence postale communale,

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce projet de délibération.

2017-09-01- ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre dernier est adopté par 11 voix pour et une abstention (Camille GEFROY).

Arrivée de Rémy TOULLIC

2017-09-02-TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2018

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

M. l'adjoint au port présente les tarifs 2018 du Port. Les commissions du développement portuaire et maritime et des finances se sont réunies le 25 octobre 2017 et ont proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs 2018 suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

% Augmentation												
Pontons(eau profonde)	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	
Pontons(à flot)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	
Passages (jour)	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	
Autres (mouillages)	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
ANNEE												
Pontons(eau profonde)	946	1004	1068	1257	1471	1697	1940	2197	2468	2764	3068	3278
Pontons(à flot)	909	964	1027	1207	1413	1631	1863	2109	2373	2656	2947	3149
Bouées	509	534	563	660	774	896	1022	1147	1291	1441	1603	1710
Men Fang H	458	481	504	502								
Men Fang E	332	347	365	430								
Mois ETE**												
Pontons(eau profonde)	230	246	281	312	359	406	452	530	578	641	718	842
Pontons(à flot)	221	236	271	300	345	389	435	509	556	615	690	810
Bouées	158	173	202	216	231	273	303	316	331	360	431	490
Men Fang H	114	130	143	158	173							
Men Fang E	86	101	114	130	158							
Mois HIVER												
Pontons(eau profonde)	85	90	99	115	134	156	179	200	228	252	279	303
Pontons(à flot)	82	87	94	111	129	151	171	193	219	242	268	291
Bouées	49	51	53	60	70	82	95	106	116	132	150	160
Men Fang H	45	47	50	54	63							
Men Fang E	32	33	35	39	47							
JOUR												
Pontons été	16	17	19	24	27	31	34	39	42	46	51	60
Pontons hiver	12	13	15	18	19	22	24	25	27	30	35	39
Bouées	12	13	15	16	17	19	22	23	24	28	33	37
Men Fang H	8	9	11	12	13							
Men Fang E	6	7	8	9	12							

Majoration de 2€ par mètre par bateau > 16,5 m

Multi coques sur ponton : tarif de la catégorie x 1,5

Les tarifs à la journée incluent: wifi, eau, électricité et accès aux sanitaires

Annexes : 126 € TTC + 2 %

**ETE

A partir du 13eme jour, application du tarif mensuel

Période d'été: du 1er Mai au 30 Septembre/Période d'hiver : du 1er octobre au 30 avril

Période d'hiver: du 1er Octobre au 30 Avril

TARIFS 2018 - AIRE TECHNIQUE (longueur hors tout mesurée)

% Augmentation												
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
Jour	3 €	3 €	4 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €	18 €	21 €
Semaine	11 €	14 €	18 €	22 €	30 €	37 €	43 €	50 €	58 €	67 €	77 €	88 €
Mois	35 €	44 €	57 €	70 €	88 €	107 €	126 €	151 €	175 €	203 €	231 €	262 €
Mois, au-delà 3 mois	38 €	49 €	62 €	79 €	97 €	117 €	141 €	165 €	194 €	222 €	255 €	289 €

Les séjours sur cette zone sont facturés à la journée, à la semaine et au mois.

Le premier mois est gratuit pour les titulaires d'un contrat de location avec le port de plaisance de Lézardrieux.

Au-delà des 3 premiers mois une majoration de 10% est appliquée ; au-delà de 12 mois, le tarif est doublé

Multi coques sur ponton : tarif de la catégorie x 1,5

Tarif professionnels : un module comprenant une borne d'alimentation eau et électricité 643 €/an. + 2%

Les tarifs 2018 de « l'aire technique secondaire » seront en valeur ceux de 2017 avec doublement au bout d'un an.

TARIFS 2018 - AIRE DE CARENAGE (longueur hors tout mesurée)

% Augmentation												
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
Aire (24 heures)	30 €	33 €	35 €	38 €	40 €	44 €	46 €	48 €	50 €	53 €	67 €	
Aire (jour addit.)	30 €	33 €	35 €	38 €	40 €	44 €	46 €	48 €	50 €	53 €	67 €	
Bers/jour (<=30 jours)	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	
Bers/mois (>30 jours)	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	

Les détenteurs d'un contrat annuel au port de Lézardrieux bénéficient d'une remise de 25% sur le forfait 48 heures.

TARIFS 2018 - MANUTENTION (longueur hors tout mesurée)

% Augmentation												
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5									
Forfait aire de carénage (A/R,4)	108 €	114 €	131 €									
Forfait Mer/AC/ZT/Mer	129 €	137 €	152 €									
Zone Technique (A/R)	81 €	85 €	98 €									
CARENAGE €/jeton				2,66 €	2,0%							
AMODIATION surface construite €/m2/an				14,11 €	2,7%							
AMODIATION surface non-construite €/m2/an				2,85 €	2,7%							
ZONE DES CRACLAIS	Amarrage à l'année			185 €	2,7%							
	Mois d'été			105 €	2,7%							

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé par 12 voix pour et une abstention (Camille GEFFROY) d'adopter ces tarifs à partir du 1er janvier 2018.

2017-09-03- Cale du yacht club : réalisation d'une campagne de lancement avant investigation

Délibération ajournée

2017-09-04-TARIFS COMMUNAUX 2018

Rapporteur : M. Loïc CORDON

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux 2018. La commission des finances du 25 octobre dernier propose comme suit les tarifs communaux pour l'année 2018 :

DROIT DE PLACE	Tarifs 2018
Abonné (mètres linéaire)	0,46 €
Occasionnel (mètres linéaire)	1,00 €
Abonné hors marché (mètre linéaire)	0,46 €
Fêtes foraines (mètres linéaire)	0,63 €
Spectacle de marionnettes	gratuité

CONCESSIONS CIMETIERE	Tarifs 2018
15 ans	2 m ² : 41 €
	4 m ² : 82 €
30 ans	2 m ² : 126 €
	4 m ² : 252 €
50 ans	2 m ² : 254 €
	4 m ² : 508 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM	Tarifs 2018
30 ans (35x35) 2 urnes	611,00 €
30 ans (50x50) 4 urnes	722,00 €
30 ans (3 urnes)	661,00 €

TARIF DES LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS :

A titre tout à fait exceptionnel, quand l'utilisateur n'a pas d'autre solution, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

TARIF DES LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS	Tarifs 2018
Camion + chauffeur HT/heure	46,00 €
Tracto pelle + chauffeur HT/heure	67,00 €
Main d'oeuvre HT/heure par homme supplémentaire	28,00 €

PRIX DES PHOTOCOPIES

PHOTOCOPIES	Tarifs 2018
Format A4	0,30 €
Format A3	0,50 €
Format A4 couleur	1,00 €
Format A3 couleur	1,20 €

Les photocopies sont gratuites et en noir et blanc pour les associations communales.

LOCATION DES SALLES

Salle Polyvalente :

Pour la collecte du sang, (2 fois par an) la salle polyvalente sera prêtée gratuitement.

Une fois par an, chaque association communale bénéficie gratuitement de la location de la Salle Polyvalente. Une fois par an, les associations suivantes bénéficient gratuitement de la Salle Polyvalente (hors utilisation des installations de cuisine):

- Téléthon
- Presqu'île à tue tête
- Marmouzien
- Restos du cœur

Toute réservation de la salle Georges Brassens doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

LOCATION DE SALLE Polyvalente	Tarifs 2018
<i>LÉZARDRIVIEN</i>	
Apéritif	116,00 €
repas Lunch	172,00 €
Bal	172,00 €
Banquet mariage	172,00 €
2ème jour	116,00 €
Utilisation à titre privé (lucratif)	298,00 €
Théâtres/Loto	164,00 €
Réunion (sans droit d'entrée)/h	24,00 €
Bourse aux vêtements/brocante	
- Jour	165,00 €
- Jour supplémentaire	163,00 €
- Week end	313,00 €
Exposition artistique 2 jours	285,00 €
Caution	500,00 €

ORGANISME EXTERIEUR	Tarifs 2018
Apéritif	173,00 €
repas Lunch	285,00 €
Bal	323,00 €
Banquet mariage	344,00 €
2ème jour	173,00 €
Utilisation à titre privé (lucratif)	298,00 €
Théâtres/Loto	285,00 €
Réunion (sans droit d'entrée)/h	32,00 €
Bourse aux vêtements/brocante	
- Jour	165,00 €
- Jour supplémentaire	163,00 €
- Week end	313,00 €
Exposition artistique 2 jours	285,00 €
Caution	500,00 €

FORFAIT Cuisine + Couverts – Associations locales, résidents Lézardriens	Tarifs 2018
1 à 100 personnes	91,00 €
101 à 200 personnes	126,00 €
201 à 300 personnes (capacité max 330 personnes)	148,00 €
FORFAIT Cuisine + Couverts – Organismes extérieurs, résidents extérieurs	Tarifs 2018
1 à 100 personnes	126,00 €
101 à 200 personnes	160,00 €
201 à 300 personnes (capacité max 330 personnes)	186,00 €

Salle de l'Ermitage :

Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

SALLE DE L'ERMITAGE Associations locales/patriotiques Cantonales	Tarifs 2018
Réunions	0,00 €
Caution de	500,00 €
Apéritif – buffet froid	101,00 €
Location à titre privé aux lézardriens (fête, anniversaire ...)	Tarifs 2018
Apéritif – buffet froid	101,00 €
Associations extérieures et privés	Tarifs 2018
Réunions (prix/heure)	21,00 €
Apéritif – buffet froid	139,00 €
CAUTION	500,00 €

Club House :

Toute réservation du Club House doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

CLUB HOUSE	Tarifs 2018
Réunion asso. locale	gratuité
Asso extérieures	10,00 €
CAUTION	130,00 €

Les associations extérieures et les personnes privés payeront 10 €/heure par réunion.

Salle de Kermouster :

Toute réservation doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

SALLE DE KERMOUSTER	Tarifs 2018
<i>Asso. Locales et privés Lézardriens</i>	
Réunion (sans droit d'entrée)/h	gratuité
Apéritif – buffet froid	58,00 €
Exposition artistique/semaine	42,00 €
CAUTION (dégâts ménage)	130,00 €
<i>Asso extérieures</i>	
Tarifs 2018	
Réunions (prix/heure)	19,00 €
Apéritif – buffet froid	76,00 €
Exposition artistique/semaine	47,00 €
Activité à l'année/demi-journée	13,00 €
CAUTION (dégâts ménage)	130,00 €

LOCATION DE MATERIEL (Associations extérieures, particuliers)

Associations de Lézardrieux, mairies : sans caution.

LOCATION DE MATERIEL	Tarifs 2018
Locations plateaux + chaises + tréteaux (8 personnes)	6,20 €
Caution par plateaux + chaises+ tréteaux (8 personnes)	130,00 €
Location couvert complet	0,65 €
Caution couvert complet	23,00 €
Location verres en plateau de 25	5,90 €
Caution par 25 verres	31,00 €
Chaise uniquement Lézardriens	0,50 €
Caution Lézardriens	10,00 €

TARIFS DE LA CANTINE/ GARDERIE

La commission a proposé d'appliquer les tarifs suivants pour 2018 :

Tarifs de la cantine	Tarifs 2018
Plein tarif	2,75 €
Famille nombreuse	2,25 €
Adulte	4,20 €
Garderie	
Tarifs 2018	
Matin	1,20 €
16h15 à 18h00	1,32 €
18h à 18h30	0,62 €
Mercredi de 12h45 à 13h30	0,62 €
Présence au TAP (enfant non inscrit)	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs communaux à compter du 1er janvier 2018.

2017-09-05-SDE : mise en conformité du réseau Éclairage Public Lotissement Les 3 Mâts du Trieux

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité d'approuver le projet d'éclairage public au Lotissement Les 3 Mâts du Trieux présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor estimé à 1 320,00 € H.T.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et, au prorata du paiement à celle-ci.

2017-09-06- Transformation du bureau de poste en agence postale communale : résiliation du bail

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de l'évolution du bureau de poste en Agence Postale Communale. M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la résiliation du bail du bureau de Poste à compter du 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte de résiliation du bail entre la commune et « Locaposte ».

Arrivée de Chantal LE GRATIET

2017-09-07- Approbation des attributions de compensation définitives des charges transférées au 1er janvier 2017

Rapporteur : M. Loïc CORDON

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2017 et notamment l'article 6,

- I-4 : Aires d'accueil des gens du voyage,
- III-2-4-e : Les relais parents assistants maternels (RPAM),
- III-2-9 : Le financement du contingent incendie,

CONSIDERANT le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 21 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et une abstention (Joël LE BIHAN) décide d' :

APPROUVER les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2017 présentées dans le rapport annexé à la présente délibération et relatives notamment :

- à l'évaluation définitive de la compétence « contingent d'incendie et de secours », telle que présentée page 7 du rapport :

La compétence « financement du contingent d'incendie et de secours » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2017 pour les communes des ex Communautés de communes de la Presqu'île de Lézardrieux et du Haut Trégor. La CLECT du 15 mai 2017 a adopté à la majorité les principes suivants :

- Un lissage sur 10 ans des effets de la réforme du SDIS (critères actualisés et encouragement du volontariat). Le montant de référence (AC charge pour 2017) évoluera ainsi progressivement jusqu'en 2026 vers la valeur de contribution après réforme.
 - Un bonus SPV (système d'encouragement du volontariat voté en 2013 par le SDIS), qui sera actualisé annuellement en fonction des conventions signées par le SDIS avec les communes.
- à l'évaluation définitive de la compétence « Relais Parents Assistants Maternels », telle que présentée page 13 du rapport.

La compétence « Relais Parents Assistants Maternels » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2017 pour les communes faisant historiquement partie de Lannion-Trégor Agglomération. La méthode adoptée par la CLECT le 21 septembre 2017 pour le calcul des attributions de compensation définitives est :

- le recalcul la participation d'équilibre des structures finançant jusque là la compétence
 - le maintien des clés de répartition entre les communes des participations
 - l'année 2015 comme année de référence
- à l'évaluation définitive de la compétence « Aire d'Accueil des Gens du Voyage », telle que présentée pages 14 et 15 du rapport.

La compétence « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été transférée à Lannion-Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2017. Actuellement cela ne concerne que la Ville de Lannion. Une nouvelle évaluation aura lieu pour la Ville de Perros-Guirec après mise en place de leur terrain. La méthode adoptée par la CLECT le 21 septembre 2017 pour le calcul des attributions de compensation définitives est de :

- l'évaluation d'un montant nécessaire au renouvellement de site
- l'année 2015 comme année de référence

IMPUTER annuellement à compter du 1^{er} janvier 2018, les montants découlant des transferts définitifs sur les attributions de compensation de chaque commune.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

2017-09-08- AVENANT A LA CONVENTION : ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 04 mai 2017, le Conseil Municipal décidait de conclure avec la Poste une convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

Les modalités d'ouverture prévues dans la convention étaient les suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Or il s'avère que les jours et heures d'ouverture seront du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec LA POSTE un avenant actant de cette modification des horaires d'ouverture.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre 2017

Prochain Conseil Municipal le 21 décembre 2017 à 18 h30

Conseil des Jeunes : lors de la dernière réunion du conseil des jeunes il y avait 1 participant. Il faut refaire des élections pour désigner un nouveau bureau.

La séance est levée à 20h30